

Jean FORSTER

Par : Bertrand Merle



- Informations
 - Nom : FORSTER
 - Prénom(s) : Jean
- Etat civil
 - Date de naissance : 24/12/1923
 - Ville de naissance : Schleithal
 - Département de naissance : Bas-Rhin
 - Pays de naissance : France
 - Profession avant guerre :
 - mécanicien
 - Date de décès : 23/03/2018
 - Lieu de décès : Tulle (Corrèze)
- Résistance
 - Organisation(s) de résistance :
 - Armée secrète
 - Combat
 - Date d'engagement : 01/03/1943
 - Département(s) de résistance : Haute-Vienne
- Arrestation et condamnation
 - Date d'arrestation : 01/06/1943
 - Lieu d'arrestation : Limoges
 - Département d'arrestation : Haute-Vienne
 - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Limoges
 - Date de condamnation : 26/08/1943

- Motif(s) de condamnation :
 - Manifestation antinationale
 - détention d'arme à feu
- Peine infligée : Prison
- Durée de la peine : 1 an
- Parcours carcéral :
 - Limoges
 - Eysses
 - Compiègne
- Eysses
 - Numéro d'écrou à Eysses : 2275
 - Préau ou autre affectation :
 - Préau 4
 - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
 - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
- Déportation
 - Déporté
 - Lieu de départ : Compiègne
 - Date de départ : 18/06/1944
 - Parcours concentrationnaire :
 - Dachau
 - Mauthausen
 - Auschwitz
 - Gusen (Kdo Mauthausen)
 - Matricule : 73458
 - Situation en 1945 : Libéré
 - Date : 05/05/1945
 - Lieu : Gusen
 - Date de rapatriement : 20/05/1945
- Reconnaissance
 - Statut : Déporté résistant

Biographie

Jean Forster est né le 24 décembre 1923 à Schleithal (Bas-Rhin). Il est le fils de Jean Forster, cultivateur, et de Joséphine, née Hemmerlé.

Au début du mois de septembre 1939, lors de la déclaration de la guerre, la population alsacienne résidant dans une bande de 15 km le long de la rive gauche du Rhin —

marquant la frontière avec l'Allemagne — est évacuée par les autorités françaises, principalement vers le Sud-Ouest et le Limousin. Les habitants de la commune de Schleithal sont alors déplacés en Haute-Vienne et répartis entre quatre communes : Couzeix, Razès, Saint-Léger-Magnazeix et Lussac-les-Églises.

Après l'armistice de juin 1940, de nombreux Alsaciens retournent en Alsace, de fait annexée. Le maréchal Pétain et le chancelier Hitler les incitent à rentrer. Privés de tout, ils n'ont guère d'autre choix. Certains restent néanmoins sur leur lieu d'exil. Il semblerait que Jean Forster, alors âgé de 17 ans, soit resté à Couzeix.

Au début de l'année 1943, Jean Forster réside sur le terrain d'aviation situé dans la commune de Couzeix. Il déclare alors exercer le métier de mécanicien automobile aux établissements De Ris à Limoges. En 1941 et 1942, il occupait un emploi qu'il qualifie de « civil », sans que l'entreprise concernée puisse être clairement identifiée.

Dès les premiers jours de 1943, il entre en contact avec la Résistance locale. Par quel biais a-t-il été approché ? Par l'intermédiaire de collègues de travail ? Par des Alsaciens, nombreux dans la région ? Le dossier mentionne son appartenance au « groupe Sterna ». Charles Sterna (Oradour-sur-Vayres, 1900 – Limoges, 1947) est un agent P2 de deuxième classe du réseau Kasanga, formé par des membres du mouvement *Combat*. Il est responsable de la diffusion de documents de propagande dans le département de la Haute-Vienne.

Jean Forster se rattache au mouvement *Combat* et à l'Armée secrète (AS). Il exerce la fonction d'agent de liaison dans un secteur couvrant Limoges jusqu'à Ussel (Corrèze), assurant la distribution de journaux clandestins, bien que les titres de ces publications ne soient pas mentionnés dans les témoignages disponibles.

Le 1?? juin 1943 au matin, la police française arrête deux employés des établissements De Ris, Charles Apelhauser et André Uhl (*), accusés d'avoir projeté de saboter le viaduc de la ligne de chemin de fer Limoges–Toulouse. Lors de leur interrogatoire, ils révèlent le nom de Jean Forster, qui est arrêté le jour même à 15 heures.

Il reconnaît avoir « été contacté par un agent gaulliste » — dont il ne donne pas le nom — « pour recruter des hommes de main chargés d'opérer un sabotage ». Dans la foulée, son logement est perquisitionné. La police y découvre un pistolet automatique ainsi qu'une douzaine de cartouches réparties dans deux chargeurs.

Jean Forster est ensuite incarcéré à Limoges jusqu'au 8 juin. Il est condamné le 26 août 1943 à un an de prison pour « manifestation antigouvernementale et détention d'arme à feu », par la section spéciale du tribunal près la cour d'appel de Limoges. Sa peine débute le 8 juin, date du mandat de dépôt. Il est transféré à la centrale d'Eysses le 15

octobre 1943, où il rejoint l'organisation clandestine interne, avant d'être remis aux autorités allemandes le 30 mai 1944, plus précisément à la division SS Das Reich.

Son parcours de déportation commence à Compiègne, d'où il est transféré le 18 juin 1944 vers le camp de Dachau (Bavière), où il arrive le 20 juin (matricule 73458). Il est ensuite déplacé à Mauthausen (Autriche) le 17 août, puis à Auschwitz le 1?? décembre. Il est de nouveau transféré à Mauthausen le 2 février 1945, avant d'être affecté au Kommando extérieur de Gusen le 15 mars, dans une commune voisine de Mauthausen. Il y est libéré par les troupes américaines le 20 mai 1945.

Il rentre de déportation blessé — sa blessure ayant été validée comme survenue le 20 juin 1944, à son arrivée à Dachau — et dans un état de santé très dégradé. Comme de nombreux déportés, il transite par l'hôtel Lutetia à Paris avant de regagner la Haute-Vienne, où il se marie le 8 décembre 1945.

L'administration considère qu'il a accompli son service militaire actif du 1er juin 1943 au 18 mai 1945, soit 2 ans, 5 mois et 18 jours. Néanmoins, il est rappelé le 8 décembre 1947, puis définitivement rayé des cadres le 12 du même mois. C'est à cette occasion qu'un bilan de santé, établi par l'autorité militaire, fait état de pas moins de sept affections.

Dans les années 1950 et 1960, Jean Forster rencontre de nombreuses difficultés pour réunir les pièces justificatives attestant de son engagement dans la Résistance. Durant la guerre, il était trop isolé — comme c'était souvent le cas pour les jeunes Alsaciens, particulièrement ciblés par les autorités allemandes. Son chef, Charles Sterna, est décédé dès 1947. De plus, un divorce et plusieurs changements d'adresse en région parisienne compliquent encore ses démarches.

Le 1er septembre 1954, la police judiciaire de Limoges recueille le témoignage d'Anne-Marie Sterna. Veuve, elle exerce la profession de couturière et réside au 4, rue de l'École-de-Médecine, à Limoges. Elle confirme d'abord l'implication de son mari dans la Résistance et présente divers documents à l'appui. Elle évoque ensuite Jean Forster :

« Ce jeune homme originaire d'Alsace est venu plusieurs fois à la maison prendre des directives auprès de mon mari. Il m'est impossible de vous préciser son rôle ni depuis quelle date le jeune Forster travaillait pour la Résistance. J'ai su qu'il avait été arrêté par la Gestapo » (*en réalité, par la police française — précision de l'auteur*), « et déporté. Après son retour, j'ai su par mon mari que ce jeune homme était bien malade. »

Jean Forster meurt à Tulle (Corrèze) le 23 mars 2018.

(*) Nous n'avons pas réussi à identifier avec certitude ces deux personnes citées dans le dossier de reconnaissance de Jean Forster.